

## **CONDITIONS GÉNÉRALES DU CONCOURS**

ART. 11 D.P.R. 26 OCTOBRE 2001, N.43

'Sagrada Familia Exclusive Concert'

### **ENTITÉ PROMOTRICE**

Musement S.p.A. société (société par actions) membre du TUI GROUP, dont le siège social est situé Via Polesine 13 - 20139 - Milan - P.IVA 07978000961 (ci-après dénommée "Organisateur").

### **ENTREPRISE DÉLÉGUÉE**

Zenais S.r.l., dont le siège social est situé Via Tarchetti, 5 - 20121 - Milan - P. IVA 08661160963 (ci-après "le Délégué").

### **TYPE ET NOM**

Concours de tirage au sort intitulé "Sagrada Familia Exclusive Concert" (ci-après "le Concours").

### **ZONE**

L'initiative s'adresse aux internautes de plus de 18 ans domiciliés et/ou résidant en Belgique, au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en Espagne, en Suède, au Royaume-Uni et dans la République de Saint-Marin.

Concrètement, le Concours se déroule exclusivement par le biais du site désigné : <http://sagradafamiliaconcert.tuiexperiences.com> (ci-après " Site ") au coût de connexion établi en fonction de son fournisseur d'accès à Internet ou à large bande (l'Organisateur n'exerce pas l'activité de fournisseur d'accès à Internet et ne bénéficie pas de la connexion à Internet).

Les serveurs sur lesquels les données des participations au Concours seront enregistrées sont situés en Italie.

### **DURÉE**

Le concours se déroule du 10 février 2023 au 28 février 2023 (ci-après " la Durée ").

Le tirage au sort des gagnants et des réserves aura lieu le 3 mars 2023.

### **DESTINATAIRES**

Le Concours est ouvert à tous les clients finaux, utilisateurs d'Internet, majeurs au moment de leur inscription, résidant dans l'un des pays suivants : Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Norvège, Pays-Bas, Espagne, Suède, Royaume-Uni et République de Saint-Marin, et qui ont rempli les procédures d'inscription décrites ci-dessous (ci-après dénommés " Participants ").

Sont exclus de la participation au Concours les employés et contractants de l'Organisateur et du délégué, ainsi que les employés et contractants des sociétés impliquées dans la mise en œuvre du Concours, les agents de voyage et tous ceux qui ne répondent pas à la définition des Participants.

### **OBJET DU CONCOURS**

Le Concours est organisé dans le but de faire connaître la marque et de promouvoir les services offerts par TUI Experiences. La participation au Concours est entièrement gratuite et n'est pas liée à l'achat de produits ou à l'abonnement à des services.

## **PUBLICITÉ**

Le Concours sera annoncé sur le site (où les conditions générales seront disponibles), sur les principaux canaux de médias sociaux de l'Organisateur (ces canaux seront uniquement utilisés à des fins de communication et de promotion) et sous toute autre forme de communication en ligne et hors ligne que l'Organisateur peut juger utile pour atteindre son objectif.

L'Organisateur se réserve le droit, si nécessaire, d'adopter des formes supplémentaires de publicité, dans le respect et conformément aux dispositions du décret présidentiel 430/2001 sur les Concours. La publicité réalisée dans le but de communiquer l'événement sera conforme aux présentes conditions générales.

## **PROCESSUS**

L'Organisateur annonce le Concours, qui se déroulera comme indiqué ci-dessous. Ceci permettra aux Participants de prendre part au tirage au sort prévu.

Pendant la durée du Concours, afin de participer au tirage au sort prévu et d'effectuer les procédures d'inscription, les Participants devront se connecter au Site, dans la section et/ou la page web spécifiquement dédiée.

En particulier, les Participants devront accéder à la section d'inscription afin de soumettre leur participation et de prendre part au tirage au sort. Le Participant devra remplir l'écran d'enregistrement spécial, où il devra indiquer toutes les données personnelles demandées comme obligatoires (prénom, nom, e-mail, date de naissance).

Une seule inscription par Participant sera autorisée et l'Organisateur se réserve le droit d'examiner l'application pour vérifier le respect de cette règle : si plusieurs inscriptions sont trouvées, le Participant sera disqualifié et ne participera pas au tirage au sort.

Veillez noter que les utilisateurs n'auront qu'une seule chance de s'inscrire : il ne sera pas accepté plus d'une inscription par utilisateur. La reconnaissance se fera par le biais des données saisies lors de l'inscription. Un seul Participant peut être associé à chaque adresse électronique et chaque Participant ne peut s'inscrire qu'en utilisant une seule adresse électronique. La société promotrice se réserve le droit de vérifier les données indiquées dans le formulaire d'inscription par les gagnants et de demander, avant de valider le gain, une copie d'une pièce d'identité sur laquelle figurent les mêmes données. Les adresses électroniques inactives seront automatiquement exclues du Concours. Aucune participation ne sera autorisée sous un faux nom ou une fausse identité/identité fictive et en dupliquant les inscriptions de quelque manière que ce soit (à cet égard, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité à tout moment pour vérifier l'exactitude des données personnelles et l'identité des Participants, en prenant toute mesure appropriée à cet égard en cas de violation de cette règle).

En outre, le Participant doit accepter les conditions générales du Site, consentir au traitement des données personnelles, avec un consentement facultatif donné pour les activités de marketing, déclarer qu'il a lu, compris et accepté ces règles.

À la fin du processus d'inscription, en cliquant sur le bouton approprié, la demande de participation sera envoyée au l'Organisateur et enregistrée pour participer au tirage au sort.

La date limite d'inscription est fixée au 28 février 2023, à 23.59'59". Toute participation effectuée après la date limite sera considérée comme invalide aux fins de la participation au Concours.

Le logiciel du Site enregistrera toutes les participations reçues, en stockant l'identifiant et l'adresse électronique d'où elles proviennent ainsi que la date et l'heure de leur envoi.

## **TIRAGE**

Le tirage au sort prévu sera effectué avant le 3 mars 2023, à Milan, dans le bureau du Délégué ou dans un autre lieu à convenir, en présence d'un notaire ou d'un fonctionnaire de la Chambre de Commerce locale.

l'Organisateur fournira l'impression, sur papier et/ou sous forme électronique, de toutes les personnes autorisées à participer au tirage au sort : de cette impression seront tirés au sort 3 gagnants et 9 réservistes.

l'Organisateur procédera à la vérification du respect des conditions de participation : il sera notamment vérifié que le gagnant s'est conformé au règlement, sous peine de disqualification et de remplacement d'un nom de réserve.

## **NOTIFICATION DE GAIN DE PRIX**

Les gagnants seront personnellement informés dans les jours qui suivent le tirage au sort, exclusivement par communication électronique.

Les gagnants devront envoyer, dans les 48 heures suivant la notification du prix par l'Organisateur, le formulaire d'acceptation du prix et une copie de leur pièce d'identité.

Le gagnant sera informé de l'adresse à laquelle envoyer les documents requis et de la date limite d'envoi.

Le prix ne sera définitivement reconnu qu'après vérification des documents envoyés par le Participant. La documentation doit être conforme aux dispositions du présent règlement et à la correspondance des données personnelles figurant sur la pièce d'identité utilisée lors de l'inscription. En cas de confirmation du prix, les gagnants recevront toutes les informations pertinentes nécessaires à la réception et profit du prix.

En l'absence de réponse des gagnants dans le délai indiqué dans l'avis de gain de prix, la première réserve sera contactée, qui disposera à son tour de 48 heures à compter de l'avis de gain de prix pour envoyer le formulaire d'acceptation du prix et une copie de la pièce d'identité. Après 48 heures à compter de l'avis, la deuxième réserve sera contactée, et ainsi de suite jusqu'à l'achèvement des réserves tirées au sort.

l'Organisateur n'assume aucune responsabilité à l'égard du gagnant dans les cas où :

- la boîte aux lettres mail serait pleine ;
- l'e-mail indiqué lors de l'inscription serait incorrect ou incomplet ;
- S'il n'y aurait pas de réponse de l'ordinateur hôte (système informatique du Participant au Concours) après l'envoi de l'e-mail de notification du gain du prix ;
- la boîte aux lettres serait désactivée ;

- l'adresse électronique indiquée lors de l'inscription figurerait sur une liste noire.

## **PRIX**

Chaque gagnant (3 gagnants au total) remportera un voyage à Barcelone, avec hébergement.

Le prix comprend :

- 2 billets d'avion aller-retour (gagnant + compagnon) au départ de la ville de résidence (ou en tout cas de l'aéroport le plus proche du lieu de résidence qui offre des connexions directes) en classe économique avec des vols réguliers et/ou low-cost. La disponibilité des vols est sujette à caution au moment de la réservation.
- Transferts entre l'aéroport et l'hôtel aller et retour à destination.
- 2 nuits en chambre double dans un hôtel de base 4\*.
- Assurance maladie et taxes.
- 2 billets pour assister au concert (ci-après "le concert") qui aura lieu à la Sagrada Família de Barcelone le 26 mars 2023.
- 2 expériences TUI pour 2 personnes, sur place, choisies par l'Organisateur.

Les frais de transfert aller et retour entre la résidence du gagnant et l'aéroport de départ/retour, ainsi que toutes les dépenses utiles à la jouissance du voyage non mentionnées seront à la charge des Participants (nourriture et boissons, transferts personnels, visites, pourboires et dépenses personnelles...).

Le gagnant doit être âgé de plus de 18 ans : si la personne accompagnante est mineure, le gagnant doit assumer le rôle de tuteur légal et dégager l'Organisateur de toute responsabilité.

Le gagnant et la personne accompagnante doivent tous deux être en règle avec leurs documents valides exigés par le pays de destination (carte d'identité, passeport et visa éventuel) en fonction de leur nationalité respective et doivent également être en possession des certificats médicaux nécessaires pouvant être exigés pour le voyage (à titre d'exemple uniquement : certificat de vaccination, test covid ou autre documentation pouvant être fournie à la date du voyage) : en l'absence des documents susmentionnés ou si les documents sont incomplets ou incorrects, le gagnant perdra le droit au prix gagné et aucune compensation ne sera due.

L'Organisateur et le délégué ne peuvent être tenus responsables de la non-utilisation du prix en raison de l'absence ou de l'irrégularité des documents requis pour la réservation ou l'exécution du voyage.

Le prix est personnel, non modifiable, non transférable à des tiers, et doit être utilisé par le gagnant et son accompagnant.

Le prix n'est pas convertible en argent, et aucun pouvoir n'est donné au gagnant pour réclamer, avec ou sans ajout d'argent, la possibilité de recevoir différents prix.

Si le prix n'est plus disponible pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur, il sera remplacé par un prix de valeur similaire.

## **LOT DE PRIX**

La valeur du prix à la date de rédaction du présent règlement est de 8 700,00 € hors TVA.

Sur ce montant, l'Organisateur prêtera une garantie égale à 100% de la cagnotte totale en faveur du ministère compétent, conformément au décret présidentiel n° 430/2001.

## RENONCIATION AU RECOURS

Le cas échéant, l'Organisateur déclare renoncer au droit de réclamer la taxe à la source en faveur des gagnants conformément à l'article 30 du décret présidentiel n° 600/73.

## RÈGLEMENT DE CONFORMITÉ

- Le Concours se déroulera sous la supervision d'une chambre de commerce et/ou d'un notaire.
- Toutes les opérations se dérouleront dans le respect des lois et règlements en vigueur en Italie.
- La participation au Concours est gratuite.
- Toute question, commentaire ou plainte concernant le Concours doit être adressé à l'Organisateur.
- Le règlement est publié sur le site.
- Les gagnants seront personnellement informés de leur gain du prix par e-mail à l'adresse indiquée lors de l'inscription et devront répondre dans les 48 heures suivant la notification des gains en acceptant le prix de la manière indiquée dans l'avis de gain lui-même.
- Les gagnants seront considérés comme introuvables s'ils ne répondent pas à l'e-mail de notification de gain du prix, en acceptant le prix dans les 48 heures suivant son envoi, auquel cas les réserves de gagnants serviront de remplacement en suivant l'ordre de sélection.
- Les mêmes méthodes de notification et les mêmes délais de réponse seront utilisés pour les réserves de gagnants.
- Tous les prix seront mis à disposition dans un délai de 180 jours à compter de la date du tirage au sort.
- L'Organisateur se réserve le droit de modifier les prix mis en jeu s'ils ne sont plus disponibles, entièrement ou en partie, au moment du tirage au sort. Dans ce cas, un prix équivalent en type et en valeur économique sera garanti.
- Si le gagnant et/ou son accompagnateur ne se présentent pas à la date prévue pour la réalisation, si ils décident de ne pas utiliser le prix ou de n'utiliser que certains éléments du prix, celui-ci sera néanmoins considéré comme entièrement attribué et le gagnant n'aura plus rien à réclamer à l'Organisateur.
- L'Organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout problème ou dommage survenant pendant la jouissance des prix mis en jeu.
- En participant au Concours, les gagnants indemnisent l'Organisateur et le dégagent de toute responsabilité en cas de problèmes, de dommages et/ou de blessures causés à des biens et/ou à des personnes pendant la jouissance des prix mis en jeu.
- Les gagnants ne peuvent prétendre à des prix alternatifs à ceux mis en jeu ou à leur équivalent sous forme d'espèces, de jetons d'or, de bons d'achat ou autres.
- L'Organisateur se réserve le droit de demander au gagnant d'envoyer une copie de sa pièce d'identité pour vérification de sa majorité d'âge.
- L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'interruption de la participation au Concours en raison d'un problème d'accès, d'un empêchement, d'un dysfonctionnement ou d'une difficulté concernant les outils techniques, l'ordinateur, la ligne téléphonique, les câbles, l'électronique, les logiciels et le matériel, la transmission et la connexion à Internet qui pourraient empêcher un Participant d'accéder au site.
- La participation aux opérations du Concours implique l'acceptation sans réserve de chaque partie du présent Règlement et des conditions publiées sur le Site.

- Les gagnants autorisent l'Organisateur à publier sur ses sites internet, sur ses canaux de médias sociaux ou dans les médias imprimés, des photos et des vidéos où le gagnant du Concours apparaît représenté ou reconnaissable.
- L'utilisateur déclare être conscient que la participation à ce Concours ne donne droit en soi à aucune compensation.
- Il est strictement interdit de modifier ou de tenter de modifier les dispositions relatives au Concours, notamment les conditions et les éléments déterminant son succès.
- L'Organisateur se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires contre tout Participant qui, en ne respectant pas le présent règlement, aurait adopté un comportement frauduleux ou aurait tenté de le faire.
- L'Organisateur peut révoquer les inscriptions des utilisateurs qui auraient utilisé des services de messagerie temporaire pour s'inscrire au Concours à des fins diverses : spam, vote ou participation au Concours.
- Dans tous les cas, l'Organisateur se réserve le droit de révoquer la participation gagnante si les conditions et exigences du présent règlement n'ont pas été respectées.

### **ORGANISATIONS À BUT NON LUCRATIF ET ASSOCIATIONS CARITATIVES**

Les prix non réclamés et non attribués, autres que ceux expressément refusés par les gagnants, seront donnés à des associations caritatives. Plus précisément, à la Fondazione ABIO Italia Onlus per il Bambino in Ospedale Via Don Gervasini, 33 - 20153 Milano - Codice Fiscale 97384230153. Conformément à la loi et aux législations nationales, tout bien ou service alternatif non réclamé et non attribué d'une valeur égale ou supérieure, sera donné à une Organisation à but non lucratif d'utilité sociale (ONLUS).

### **INFORMATIONS AUX TERMES DU D. LGS. N. 196/2003 (CODE POUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL) ET DU RÈGLEMENT UE N. 679/2016 (GDPR)**

Conformément à l'art. 13 du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), l'Organisateur informe que, en Participant au Concours, les données personnelles seront traitées dans le respect des garanties de confidentialité et des mesures de sécurité prévues par la réglementation en vigueur à travers des outils manuels, informatiques et télématiques, exclusivement à des fins strictement liées à ce Concours telles que, à titre d'exemple : la gestion administrative du Concours, les communications relatives aux éventuels gains de prix et la réception des prix correspondants.

La fourniture des données personnelles est facultative par nature, cependant, tout manquement à l'obligation de fournir des données personnelles entraînera l'impossibilité pour l'Organisateur de remplir ses obligations liées au Concours.

Les données peuvent être communiquées à des sociétés tierces qui effectuent des tâches de nature technique et organisationnelle pour le compte de l'Organisateur et qui traiteront les données personnelles, en tant que Contrôleurs de données distincts ou en tant que Responsables de traitement ou Personnes chargées nommées à cet effet par l'Organisateur, exclusivement aux fins indiquées ci-dessus. Les données personnelles peuvent également être connues des employés et/ou

consultants de l'Organisateur, qui ont été spécifiquement nommés en tant que Responsables du traitement des données ou Personnes chargées du traitement.

Le contrôleur des données est Musement S.p.A., dont le siège social est situé Via Polesine 13 - 20139 - Milan - P.IVA 07978000961.

La version italienne prévaudra toujours en cas de divergence ou d'incohérence entre la version italienne et sa version française.

## **CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS DE CONCERT**

Le billet doit être présenté au personnel sur demande. Il est interdit de manipuler ou de modifier les données figurant sur le billet et de le revendre et/ou de le falsifier. Toute altération ou suspicion de falsification du billet autorise l'Organisateur à refuser l'accès à son propriétaire. L'Organisateur se réserve le droit de contrôler et de restreindre l'accès et la présence des personnes qui manifestent/exécutent des comportements pouvant être nuisibles ou pouvant affecter : la sécurité des autres participants, des organisateurs de l'évènement et de leur personnel et/ou le déroulement normal de l'évènement. Il est interdit de fumer et d'accéder au lieu de l'évènement avec des boissons ou de la nourriture. L'évènement sera diffusé en continu et pourra être visionnée ultérieurement sur le site web de la Sagrada Familia et/ou de ses organisateurs. Conformément à la réglementation en vigueur sur la protection des données, nous vous informons du traitement de vos données personnelles. Responsable : Fondation Junta Constructora Del Temple Expiatori De La Sagrada Família. Finalité : enregistrement des événements organisés dans la basilique à des fins purement informatives. Droits : accès, rectification et suppression des données, ainsi que d'autres droits, comme expliqué dans l'information complémentaire. Vous pouvez consulter les informations complémentaires et détaillées à l'adresse <https://sagradafamilia.org/en/dataprotection>